

Question d'Europe

n°231

5 mars 2012

La mixité, un modèle européen[1]

Résumé :

A l'occasion de la journée internationale de la femme, Pascale Joannin, directrice générale de la Fondation Robert Schuman, présente le modèle européen en matière d'égalité entre les sexes. Elle constate ainsi que l'Union européenne est la région du monde où les droits des femmes sont les mieux respectés et que les Etats de l'Union ont accompli, au cours des dernières années, des progrès en ce domaine, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la gouvernance des entreprises. Toutefois, des inégalités subsistent notamment en termes d'égalité salariale où la situation est loin d'être idéale.

Si la représentation des femmes augmente dans les conseils d'administration des entreprises en Europe, elle tend à régresser dans le domaine politique. La crise économique a accentué cette tendance. Le traité de Lisbonne a mis en place l'initiative citoyenne, un nouvel instrument pour rapprocher les citoyens et l'Union européenne. Les femmes pourraient l'utiliser et proposer une initiative pour demander une réelle application du principe d'égalité hommes/femmes inscrit dans les traités. Les Européennes souhaitent une parité incontestable dans tous les secteurs professionnels.

INTRODUCTION :

Alors que l'Europe est décriée de toutes parts, quelques données fondamentales méritent d'être rappelées, au premier rang desquelles la place des femmes dans nos sociétés.

En effet, quand on y regarde de plus près, où la qualité de vie est-elle la meilleure pour une femme dans le monde sinon en Europe ? Où y a-t-il le plus de femmes dans les gouvernements ou dans les parlements au monde, même si la situation reste encore à améliorer, si ce n'est en Europe ? Où enfin la progression des femmes dans les entreprises est la plus forte en 2011 sinon encore en Europe ?

Bien sûr, il n'est guère possible de se satisfaire de la situation présente qui laisse encore trop de femmes dans un état d'inégalités flagrantes. Mais un mouvement est en cours qui va amener les responsables quels qu'ils soient à favoriser davantage l'insertion des femmes dans les postes jusqu'à présent détenus quasi exclusivement par les hommes dans les hiérarchies. Il ne sera bientôt plus de très bon ton d'afficher un staff de direction de managers ou une équipe de campagne, voire gouvernementale, uniquement masculine. Les retardataires seraient bien avisés d'y venir d'eux-mêmes au risque d'y être contraints ou de se faire mal noter.

L'Europe traverse peut-être des difficultés, mais elle est observée de près par de nombreux acteurs mondiaux qui lui trouvent encore bien des attraits et des talents. Ceux-ci mériteraient sans doute d'être mieux

mis en valeur si l'Europe mettait en avant, comme la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding[2], envisage de le faire d'ici mars 2012, de manière autorégulée ou réglementée, un modèle européen de mixité où les femmes ont vraiment la place qu'elles méritent, du fait de leurs compétences.

La question « féminine » est plus que jamais présente en cette période de crise. Elle ne se situe pas dans un « retour à la maison » dont certains oseraient rêver, mais dans une plus grande implication des femmes dans le « business ». La gent féminine est autant, voire souvent plus qualifiée, que la gent masculine. Plus diplômées, les femmes sont aussi mieux armées dans les périodes de crise car elles sont souvent des gestionnaires et organisatrices chevronnées. Il serait vraiment dommage de se priver d'elles en cette période difficile.

Mais ces nécessaires évolutions ont du mal à s'opérer naturellement ; les blocages existent toujours et maintiennent un « plafond de verre » de plus en plus mal supporté. Elles se font donc plutôt par l'incitation ou la contrainte. De nombreuses lois ont été adoptées en 2011 en Europe pour vaincre ces réticences et donner un « coup d'accélérateur » dans les conseils d'administration des entreprises. Les effets s'en font sentir immédiatement. La France rattrape, à elle seule, les États-Unis. De plus, les Françaises font davantage d'enfants que les autres Européennes. Quelles spécificités encore la France cache-t-elle ?

1. Ce texte est publié dans le Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union en 2012, éditions Lignes de Repères, mars 2012 (à paraître)

2. http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/reding/multimedia/news/2011/03/20110301_fr.htm

LES FEMMES INVESTISSENT DE PLUS EN PLUS L'ENTREPRISE

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler ; dans l'Union européenne, 62,5% des femmes travaillent. Cependant, 31,4% d'entre elles travaillent à temps partiel, soit un pourcentage quatre fois plus élevé que chez les hommes. Par ailleurs, à qualification égale, les femmes restent encore trop souvent moins bien payées que les hommes ; l'écart moyen est de 17,5% dans l'Union, ce qui constitue une vraie discrimination.

Les femmes sont aussi plus diplômées que les hommes ; elles obtiennent 58,9% des diplômes délivrés par des universités européennes. Bien qu'elles soient hautement qualifiées et toujours plus nombreuses sur le marché du travail, elles restent encore minoritaires dans les postes à responsabilité des entreprises, notamment au plus haut niveau. Des évolutions sont pourtant en cours.

DE L'EFFET DES QUOTAS

La Norvège a montré l'exemple en 2005 en imposant des quotas de représentation de femmes dans les conseils d'administration des entreprises. De fait, c'est le pays qui affiche encore le meilleur taux de représentation féminine : 36%. Mais de nombreux autres pays européens notamment (Espagne, France, Belgique, Italie, Pays-Bas, etc.) lui ont emboîté le pas en prenant des mesures législatives similaires afin de changer radicalement les vieilles habitudes de cooptation strictement masculine.

À la fin de l'année 2011, les premiers résultats de l'application de ces quotas montrent une progression sensible du nombre de femmes ayant un ou plusieurs mandats d'administrateur et, partant, du nombre d'entreprises ayant féminisé leurs conseils d'administration.

On dénombre ainsi 68% d'entreprises en Europe ayant au moins 2 femmes dans leur Conseil contre 74% aux États-Unis[3].

La progression est, par exemple, particulièrement nette en France où, sous l'effet de la loi du 27 janvier 2011, le nombre de femmes nommées dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse s'est fortement accru pour atteindre 20,8% pour les entreprises du CAC40. La loi s'appliquant progressivement, le mouvement devrait s'amplifier.

VERS UNE VRAIE MIXITÉ

Toutefois, ces résultats encourageants ne doivent pas masquer la réalité : la situation est encore loin d'être idéale. Pour la simple raison que si les dispositifs législatifs ont permis d'enregistrer des progrès substantiels pour la mixité des conseils d'administration, ils ne concernent pas les comités exécutifs. La présence des femmes y est donc moindre. En Europe par exemple, 20% seulement des entreprises possèdent un comité exécutif où siègent au moins 2 femmes, contre 50% aux États-Unis.

Or, c'est au sein des comités exécutifs que se prennent de nombreuses décisions stratégiques. Il reste donc encore beaucoup à faire pour investir ces lieux de pouvoir. Au demeurant, le principe des quotas, si décrié pour toutes sortes de raisons, présente au bout du compte un effet positif qui permet de marquer les esprits, de les faire évoluer, de bousculer l'ordre établi et les mentalités, et ainsi de faire progressivement avancer la cause féminine en entreprise. Il est sans doute regrettable de devoir recourir à cet instrument législatif, mais ce ne sont pas les représentants du sexe masculin qui auraient spontanément pris l'initiative de le faire. Dorénavant, le temps de la gouvernance d'entreprise non mixte semble révolu.

3. <http://www.20-fi-rst.com/1550-0-where-the-worlds-top-companies-stand.html>

Femmes dirigeantes dans les entreprises

	Pays	Nombres d'entreprises étudiées	% dirigeantes
	Norvège	25	35,6 (40,1)
1	Suède	40	27,3
2	Finlande	28	24,5
3	Lettonie*	33	23
4	Slovaquie*	10	22
5	Roumanie*	10	21
6	Pays-Bas	30	14
7	Danemark	24	13,9
8	Lituanie*	28	13
9	France	101	12,7 (CAC10 : 20,8)
10	Allemagne	81	11,2
11	Pologne	15	10,8
12	Bulgarie*	15	11
13	Slovénie*	17	10
14	Irlande	19	9,5
15	Espagne	43	9,3 (IBEX : 11,2)
16	Royaume-Uni	398	9,1 (FTSE 100 : 14,3)
17	Grèce	24	8,8
18	République Tchèque	3	8,3
19	Belgique	24	7,7
20	Autriche	22	7,5
21	Estonie*	14	7
22	Hongrie	4	6,1
23	Chypre*	19	4
	Luxembourg*	10	4
	Malte*	18	4
26	Italie	52	3,7
27	Portugal	11	2,3
	TOTAL UE	1093	11,32

Source : GovernanceMetrics International, Catalyst, Commission européenne*

ENCORE TROP PEU DE FEMMES EN POLITIQUE

Par comparaison, la situation stagne, voire régresse en ce qui concerne les femmes dans la vie politique. La crise engendre la formation de gouvernements dits de techniciens où les femmes ont la part congrue (Grèce, Italie) et, il faut bien le constater, les gouvernements de droite font moins bien sur la parité que les gouvernements de gauche, même quand ils leur succèdent comme en Espagne. Souvent enfin, la volonté politique s'étioule au fil des remaniements, qui montrent invariablement une tendance à nommer un homme à la place d'une femme lorsque celle-ci est sortante. Par exemple en France avec le non-remplacement par une autre femme de Christine Lagarde, nommée à la tête du FMI.

Dans les assemblées, qui sont censées représenter l'ensemble de la population, les femmes restent encore sous-représentées : selon l'Union interparlementaire (UIP)[4] au 30 novembre 2011, sur les 44 984 membres que comptent les parlements dans le monde (chambres basses et hautes confondues), on dénombre seulement 8 710 femmes, soit

une proportion de 19,8%. L'Union européenne (24,62%) devance les Amériques (22,6%), les autres pays européens (20,5%), l'Afrique subsaharienne (20,4%), l'Asie (18,3%), les pays arabes (13,5%) et les États du Pacifique (12,9%). Pour le nombre de femmes élues dans les Parlements, les pays européens occupent 7 des 10 premières places du classement mondial. Sur ces 7 pays, 4 sont des États membres de l'Union européenne (Suède, Pays-Bas, Finlande, Belgique).

Pour le nombre de femmes qui président une des chambres du Parlement, sur les 41 femmes recensées par l'UIP, 16 sont Européennes dont 13 issues d'États membres de l'Union européenne (Autriche (les 2 chambres), Belgique, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie), 10 représentent des États d'Afrique, 7 des Caraïbes, 6 des États d'Asie et 2 des Amériques. Les femmes ne représentent que 15,6% des présidents de Parlement.

Depuis le 1er janvier 2012, la moyenne des femmes au sein des Parlements de l'Union européenne s'établit à 24,62%.

Femmes au sein des 27 parlements nationaux (chambres basses ou uniques)

Rang	Etats membre	Parlement	Date de l'élection	Sièges totaux	Nombres de femmes	%
1	Suède	Riksdag	2010	349	157	44,99
2	Finlande	Eduskunta	2011	200	85	42,50
3	Pays-Bas	Tweede Kamer	2010	150	59	39,33
4	Belgique	La Chambre	2010	150	59	39,33
5	Danemark	Folketinget	2011	179	70	39,11
6	Espagne	Congreso	2011	350	124	35,43
7	Allemagne	Bundestag	2009	622	204	32,80
8	Slovénie	Zbor	2011	90	29	32,2
9	Autriche	Nationalrat	2006	183	51	27,878
10	Portugal	Assembleia da Republica	2011	230	61	26,52
11	Pologne	Sejm	2011	460	110	23,91
12	République Tchèque	Poslanecka Snemovna	2010	200	44	22,00
13	Royaume-Uni	House of Commons	2010	650	143	22,00
14	Italie	Camera dei Deputati	2008	630	134	21,27
15	Lettonie	Saei ma	2011	100	21	21,00
16	Bulgarie	Narodno Sabranie	2009	240	50	20,83

Moyenne (%)
24,62

3. <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>

Femmes au sein des 27 parlements nationaux (chambres basses ou uniques)

Rang	Etats membre	Parlement	Date de l'élection	Sièges totaux	Nombres de femmes	%
17	Luxembourg	Chambres des Députés	2009	60	12	20,00
18	Estonie	Riigikogu	2011	101	20	19,80
19	Lituanie	Seimas	2008	141	27	19,15
20	France	Assemblée Nationale	2007	577	109	18,89
21	Grèce	Vouli	2009	300	52	17,33
22	Slovaquie	Narodna Rada	2010	150	24	16,00
23	Irlande	Dáil Éireann	2011	166	25	15,06
24	Roumanie	Camera Deputa ilor	2008	334	38	11,38
25	Chypre	House of Representatives	2006	56	6	10,71
26	Hongrie	Az Orszag Haza	2010	386	35	9,07
27	Malte	Kamra Tad Deputati	2008	69	6	8,70
	TOTAL			7123	1754	24,62

Source : Fondation Robert Schuman ©

Dans les gouvernements des pays de l'Union européenne, les femmes représentent en moyenne 24,15% des ministres, contre 26,07% l'an dernier ! Un seul gouvernement européen ne comprend aucune femme ministre : la Hongrie.

Au 1er janvier 2012, 9 femmes étaient Premier ministre de leur pays, dont 4 en Europe – 3 dans l'Union

européenne (Allemagne, Danemark, Slovaquie) et Islande –, 1 en Australie, 1 au Bangladesh 1 à Trinidad et Tobago, 1 au Pérou et 1 en Thaïlande.

10 femmes étaient présidentes de leur pays, dont 4 en Europe – Finlande[5], Lituanie, Confédération helvétique, Kosovo –, 1 en Argentine, 1 au Brésil, 1 en Inde, 1 au Libéria, 1 au Costa Rica et 1 au Kirghizistan.

Femmes ministres* au sein de 27 gouvernements

Rang	Etat membre	Date de l'élection	Ministres membres du gouvernement*	Nombres de femmes	%
1	Finlande	2011	19	9	47,37
2	Suède	2010	24	11	45,83
3	Autriche	2008	14	6	42,86
4	Danemark	2011	23	9	39,13
5	Belgique	2010	13	5	38,46
6	Allemagne	2009	16	6	37,50
7	Slovénie	2008	19	6	31,58
8	Espagne	2011	14	4	28,57

Moyenne (%)
24,62

5. La présidente sortante Tarja Halonen a été remplacée le 1er mars 2012 par Sauli Niinistö, élu le 5 février.

Femmes ministres* au sein de 27 gouvernements

Rang	Etat membre	Date de l'élection	Ministres membres du gouvernement*	Nombres de femmes	%
	Lettonie	2011	14	4	28,57
10	Luxembourg	2009	15	4	26,67
11	Chypre	2008	12	3	25,00
	Pays-Bas	2010	12	3	25,00
13	Malte	2008	9	2	22,22
14	Pologne	2011	19	4	21,05
15	Royaume-Uni	2010	24	5	20,83
16	France	2007	25	5	20,00
17	Italie	2008	18	3	16,67
	Portugal	2011	12	2	16,67
	Bulgarie	2009	18	3	16,67
	Roumanie	2009	18	3	16,67
21	Slovaquie	2010	14	2	14,29
22	Irlande	2011	15	2	13,33
	Lituanie	2008	15	2	13,33
24	Estonie	2011	13	1	7,69
25	Republique Tchèque	2010	16	1	6,25
26	Grèce	2009	18	1	5,56
27	Hongrie	2010	10	0	0,00
	TOTAL		439	106	24,15

Source : Fondation Robert Schuman ©

* N.B.: Le Premier ministre est comptabilisé mais pas les Secrétaires d'État.

Au Parlement européen, les femmes sont plus nombreuses (34,26%) que dans les Parlements nationaux (24,62%). Avec le traité de Lisbonne, le nombre de

parlementaires a augmenté passant de 736 à 753. Mais sur les 17 nouveaux membres, il n'y a que 5 femmes. Un seul État (Malte) n'y a pas envoyé de femmes.

Femmes au sein du parlement européen

Rang	Etat membre	Nombre de députés européens	Nombre de femmes	%
1	Finlande	13	8	61,54
2	Estonie	6	3	50,00
3	Slovénie	8	4	50,00
4	Danemark	13	6	46,15
5	Suède	20	9	45,00
6	France	74	33	44,59
7	Pays-Bas	25	11	44,00
8	Slovaquie	13	5	38,46
9	Allemagne	99	37	37,37
10	Espagne	54	20	37,04
11	Belgique	22	8	36,36
12	Hongrie	22	8	36,36
13	Portugal	22	8	36,36
14	Roumanie	33	12	36,36
15	Lettonie	9	3	33,33
16	Bulgarie	18	6	33,33
17	Chypre	6	2	33,33
18	Irlande	12	4	33,33
19	Royaume-Uni	73	24	32,88
20	Grèce	22	7	31,82
21	Autriche	19	6	31,58
22	Lituanie	12	3	25,00
23	Pologne	51	11	21,57
24	Italie	73	15	20,55
25	Republique Tchèque	22	4	18,18
26	Luxembourg	6	1	16,67
27	Malte	6	0	0,00
	TOTAL	754	258	34,26

Moyenne
(%)
34,26

Source : Fondation Robert Schuman ©

Les femmes ne doivent pas se laisser bercer d'illusions : elles n'obtiendront rien sans se battre au quotidien contre les pesanteurs, les habitudes, les stéréotypes et autres clichés qui ont encore cours en ce début de XXI^e siècle. Il ne s'agit pas d'opposer les femmes aux hommes, ils/elles sont complémentaires, mais bien au contraire de veiller à un meilleur équilibre entre les deux genres. Compte tenu des défis qui nous attendent, nous ne serons pas trop de deux pour les affronter et les surmonter.

Les obstacles sont nombreux, les mentalités évoluent lentement. Mais à ne rien vouloir changer, les mesures incitatives, voire contraignantes, s'imposeront. Plusieurs outils existent et certains ont déjà été utilisés. D'autres verront le jour prochainement. En Europe, par exemple, l'initiative citoyenne mise en oeuvre par le Traité de Lisbonne donne la parole aux citoyens européens (un million) à compter du 1^{er} avril 2012. Les femmes pourraient l'utiliser pour demander une réelle application du principe d'égalité hommes/ femmes inscrit dans les traités.

La Fondation Robert Schuman a déjà rencontré de nombreuses Européennes très désireuses de s'impliquer dans une initiative citoyenne pour faire évoluer la législation européenne.[6] Car les Européennes ne sauraient se contenter de la situation actuelle.



Pascale JOANNIN

Directrice générale de la Fondation Robert Schuman. Ancienne auditrice à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), elle est l'auteur de " L'Europe, une chance pour la femme ", *Note de la Fondation Robert Schuman*, n°22, 2004. Elle codirige *l'Atlas permanent de l'Union européenne*, Lignes de repères, 2012.

6. <http://www.femmes-europe.eu/>

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :

www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.